



N° 3 – 31 Juillet 2020

WARLUS - INFOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 22 Juin 2020.

Le représentant de la commune à la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) a été désigné par le Conseil. Puis, quatre membres suppléants ont été désignés pour la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Madame le Maire a ensuite présenté divers devis au Conseil concernant notamment l'installation de radars pédagogiques aux entrées de la commune et le remplacement du photocopieur. Un géomètre-expert sera également sollicité afin de réaliser les études sur les travaux envisagés pour la réfection des voies et trottoirs des RD 59 et 62. Nous avons reçu une réponse sur ce dernier point mais d'autres devis sont attendus.

Un arrêté municipal relatif aux bruits de voisinage a été annoncé dans le bulletin Warlus-Infos n° 2 du 16 Juin 2020. Compte tenu de certaines remarques sur les horaires proposés, Madame le Maire a tenu à prendre l'avis du Conseil sur ce sujet. A l'unanimité, les horaires retenus pour effectuer les travaux bruyants sont fixés de 9 heures à 19 heures en semaine et uniquement dans la tranche horaire de 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés. Cet arrêté a été transmis à la Préfecture et à la Gendarmerie de Beaumetz-les-Loges.

Puis le Conseil est passé au point principal de l'ordre du jour : **le vote du budget primitif 2020.**

Madame le Maire a rappelé, à l'intention des nouveaux élus, les grands principes du budget d'une commune.

Les documents préparatoires ont été remis à chaque participant et les propositions ont été examinées poste par poste, chacun ayant la possibilité de poser des questions ou de faire des remarques sur la proposition de budget primitif.

Pour le point particulier des taxes foncières, la commune n'étant pas déficitaire, Madame le Maire a proposé de conserver les mêmes bases communales d'imposition. Les taux de **15,10 %** sur le Bâti et de **46,96 %** sur le Non Bâti sont donc reconduits à l'unanimité.

Après examen des charges et produits, la proposition de budget primitif 2020 a été approuvée à l'unanimité des participants. Le compte administratif a également été approuvé à l'unanimité.



RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Un jury a reçu le 15 Juin les deux candidats sélectionnés en Conseil Municipal du 8 Juin. Les membres du jury ont exposé en Conseil Municipal du 22 Juin les critères retenus pour cette sélection ainsi que les compétences, la motivation et l'implication dans le futur poste de chacun des deux postulants. Le choix s'est porté sur Monsieur Victor SENEZ.

Compte tenu de la situation personnelle de l'intéressé au regard de l'emploi et de démarches auprès de Pôle Emploi, un contrat spécifique tripartite (le recruteur, le recruté et Pôle Emploi) d'une durée de travail de 20 heures par semaine, a pu être mis en place à compter du 1^{er} Juillet 2020. Par ailleurs, la commune sera exonérée des charges sociales et une partie importante de son salaire, à hauteur de 55 %, sera prise en charge par l'Etat pendant 12 mois, générant ainsi des économies non négligeables sur notre budget communal.



Communauté de communes DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

La loi Engagement et Proximité promulguée le 27 Décembre 2019 vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de notre démocratie.

Plus précisément, grâce aux dispositions de ce texte, une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et davantage de flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal sont assurées.

Le Conseil Communautaire de la CCCA a réuni ses 115 délégués titulaires le mercredi 15 Juillet dernier à Avesnes-le-Comte. Le président sortant, Michel SEROUX, maire de Haute-Avesnes, a été réélu à ce poste. Mais au final, l'exécutif compte sept nouveaux élus sur onze aux postes de vice-président(e)s. Dans le cadre de la loi sus-visée, l'idée générale est d'avoir une communauté de communes plus proche des habitants et des élus de chaque commune.

Notre maire, Madame Catherine LIBESSART, a été élue vice-présidente pour l'aménagement de l'espace (du territoire). Nous la félicitons chaleureusement et lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions, où, n'en doutons pas, elle saura faire entendre la voix et les préoccupations des habitants des villages comme Warlus.

VIGILANCE SECHERESSE



Avec un ensoleillement exceptionnel, des températures très au dessus de la moyenne et une pluviométrie très déficitaire depuis le 1^{er} Mars 2020, la ressource en eau risque d'être menacée. Les autorités préfectorales ont donc décidé de prendre des arrêtés dans le Nord et le Pas-de-Calais. C'est ainsi que l'arrêté préfectoral du 29 Mai 2020 a placé notre département en situation de vigilance.

Cet arrêté reste d'actualité et vise à informer et à sensibiliser les usagers quant à la nécessité conjoncturelle de maîtriser les consommations et d'économiser l'eau autant que possible. Tous les utilisateurs sont donc invités à modérer leur consommation d'eau pour ne pas avoir à prendre de mesures de restrictions, qui seraient beaucoup plus contraignantes.

STATIONNEMENT

Il a été remarqué que des voitures restaient en stationnement prolongé autour de la place de la mairie. Afin que chacun puisse profiter de ces places qui ne sont pas réservées, puisque situées sur le domaine public, il serait souhaitable que les propriétaires de ces véhicules s'abstiennent de les laisser plusieurs jours au même endroit.

Aux termes de l'article R 417-12 du code de la route, « est considéré comme abusif, le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours, ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police ». Les contrevenants s'exposent à des amendes, voire à la mise en fourrière du véhicule. Bien entendu, nous ne souhaitons pas en arriver là, mais nous faisons appel au civisme de chacun.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera **fermé du 3 au 28 Août 2020**. En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique au **03 21 58 20 71** ou sur la boîte mail commune-de-warlus@orange.fr